



Aux membres de la Commission de Concertation
Hôtel Communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2

1200 Bruxelles

Bruxelles, le 10 novembre 2015.

Madame, Monsieur,

Concerne : demande de permis d'urbanisme : 80 rue St Henri

Nous avons pris connaissance de la demande de permis d'urbanisme de la SA Icare, mandataire agissant au nom et pour compte de Monsieur Nolet, visant à démolir une annexe, rénover l'arrière-bâtiment et aménager un logement de 5 chambres aux étages de l'arrière-bâtiment.

Nous avons examiné le dossier et attirons l'attention des membres de la commission sur les points suivants :

1. En 2007, Monsieur Nolet a déjà introduit une demande de permis qui visait un changement d'affectation à savoir transformer un ancien atelier en 2 logements, demande qui a reçu un avis défavorable de la commission de concertation ;
2. Les bâtiments en intérieur d'îlot, généralement d'anciens ateliers, sont assez fréquents dans le quartier et celui-ci occupe une surface et un volume important ;
3. Les intérieurs d'îlots sont protégés par les différents outils de planification tels que le PRD, le PRAS (prescription 06) et le règlement communal qui ne permet pas l'habitat en arrière cour et jardins ;
4. Rappelons qu'une des fonctions des intérieurs d'îlot est de maintenir une zone plus calme en opposition aux nuisances de la rue. Permettre ce projet, c'est en quelque sorte installer des risques évidents de promiscuité, de nuisances sonores, de conflits de voisinage, etc. et briser ainsi la tranquillité légitimement recherchée en intérieur d'îlot ;
5. Nous pensons que ce logement 5 chambres risque d'être dévolu en colocation ;
6. La densification du logement en intérieur d'îlot n'est en aucun cas une solution à privilégier ; il est à noter que les riverains se sont déjà plaints des nuisances (sonores) engendrées par l'occupation ;
7. Nous pensons que la fonction atelier avec fonction accessoire bureau ou éventuellement logement devrait être préférée.
8. Un logement de cette taille (surtout si colocation) générera des voitures supplémentaires dans cette rue.

Nous souhaitons être entendus lors de la concertation qui se réunira le 4 décembre prochain et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour les comités de quartier du Haut Woluwe

Pour le comité de quartier Parvis St Henri

Béatrix Tilquin
21 avenue Albertyn
1200 Bruxelles

Geneviève Vermoelen
90/7 avenue du Castel
1200 Bruxelles